|  |
| --- |
| **PLAN DE PRÉVENTION ET D’INTERVENTION EN MATIÈRE D’INTIMIDATION****2021-2022** |
| ÉCOLE : École élémentaire Mathieu-da-CostaDATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022 | EN DATE DU : 2021-11-09DATE DE RÉVISION : Septembre 2023 |

|  |
| --- |
| Membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école |
| Nom de l’élève ou des élèves : |
| Nom de la direction de l’école :Sylvie Pellerin |
| Membre du personnel enseignant : Komi Agodé, Eulalie Songwa, Carmen Pavlakos |
| Membre du personnel non-enseignant :Rodrigue Tunga |
| Nom du parent, tuteur ou tutrice : |
| Nom du partenaire communautaire : |
| *Conseiller de l’équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : David Bouchard* |
| *Nom du membre de l’équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :* |
| *Nom du membre de l’équipe d’éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :* |
| *Autres (si disponible) :* |

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation se trouve en annexe de ce document. La première section regroupe les priorités de l’école en matière d’éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d’intervention et de soutien.

|  |
| --- |
| Stratégies en matière d’éducation, de sensibilisation et de communication |
| *Cette section cible les interventions qui visent à accroître l’éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l’ensemble de la collectivité afin qu’ils contribuent à la lutte contre l’intimidation et l’adoption des comportements appropriés par les élèves. L’annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.* |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l’épanouissement des élèves.  |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2022, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l’échelle de l’école par les cercles de communication. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Formation du personnel enseignant sur les cercles de communication | Journée de formation et rencontre du personnel | Formatrice IIRP ou Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes | 4 et10 décembre 2021 |
| Construire les bases de l’approche réparatrice par l’emploi des cercles de communication-questions d’intérêts/de préférence en salle de classe. | 1 cercle par semaine | Enseignant titulaire | Semainier |
|  |  |  |  |
| Priorité 2 de l’école : D’ici juin 2022, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l’échelle de l’école par les cercles réparateurs pour la gestion des conflits. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Formation du personnel de l’école sur les cercles réparateurs pour la gestion de conflits. | Chaque membre du personnel participera à la formation | Formation IIRP ou Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes | Le 10 décembre 2021 |
| Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive. | Chaque élève participera dans sa classe respective au cercle et comprendra la formule du cercle | Enseignants titulaires | Janvier 2022 |
| Formation du personnel sur le chemin de la paix |  | Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes | Le 10 décembre 2021 |

|  |
| --- |
| Stratégies de prévention en matière d’intimidation |
| *Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l’intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L’annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d’intimidation.*  |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves. |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2022, chaque classe s’engagera dans des activités de prévention de l’intimidation. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| * Présentation des ressources ou des programmes visant la prévention de l’intimidation aux membres du personnel.
* Présentation de la ressource Enfants Avertis.
 | * Visionnement de la capsule Enfants Avertis lors de la rencontre du personnel
* Pour visionner la capsule :

<https://bit.ly/39AXOJD> | Direction / Personne lead/ CP ESB | **Janvier 2022** |
| Téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants AvertisEnseignement des leçons – Enfants Avertis-Utilisation de l’échelle des émotions-Enseignement du programme ma météo intérieure* Calme et attentif comme une grenouille (relaxation après toutes les grandes récréations)
* Lectures pour l’éloge des différences
 | * Créer votre compte gratuit avec votre courriel du Conseil.
* Pour télécharger la ressource utilisé le lien suivant :
* <https://bit.ly/3zvWqm4>

-Dans toutes les classes Les élèves seront en mesure de parler de leurs émotionsTous les jours, dans toutes les classesToutes les deux semaines dans toutes les classes | Enseignant titulaireEducateur spécialiséTitulaires primaire et moyenTitulaires du préscolaireTitulaires de classeTitulaires de classe | **Novembre à juin 2022****Octobre 2021 à juin 2022****Octobre à juin 2022****Octobre à juin 2022** |
| Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation aux élèves de l’école :* Présentation aux élèves de l’école pour expliquer la politique de l’école en matière d’intimidation lors d’un rassemblement pour :
* Expliquer l’intimidation
* Expliquer la différence entre l’intimidation et un conflit/chicane
* Expliquer les formes d’intimidation, mettre l’emphase sur la cyberintimidation ainsi que l’intimidation verbale et sociale.
* Expliquer le rôle des élèves dans des situations d’intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité.
* Expliquer que faire si l’élève voit ou vit des situations d’intimidation
* Expliquer comment signaler les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance. (Expliquer la fiche de signalisation ou le Forms lien internet pour signaler les cas d’intimidation ou de violence)
* Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves.
* Expliquer les initiatives de l’école pour prévenir l’intimidation à l’école cette année.
 | Une leçon par semaineVisionnement du PowerPoint sur la prévention de l’intimidationAteliers sur le respect des différences | Enseignant titulaireMembres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école |  |
| Priorité 2 de l’école : L’école s’engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l’intimidation du 22 au 26novembre 2021. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Participation aux [activités](https://meyssa211.wixsite.com/artmonie/activit%C3%A9s-pr%C3%A9alables) de la semaine de la prévention de l’intimidation du 15 au 19 novembre 2021 | Sélectionner l’activité selon le cycle dans le guide des [activités aux préalables](https://meyssa211.wixsite.com/artmonie/activit%C3%A9s-pr%C3%A9alables). | **Enseignants titulaires** |  |
| Participation au concours [ARTMONIE](https://meyssa211.wixsite.com/artmonie) | * Chaque classe produira une création artistique selon les [critères](https://meyssa211.wixsite.com/artmonie/crit%C3%A8res-et-formats) établies par le concours
* Présentation des œuvres à l’ensemble de l’école.
* Sélection d’une œuvre par cycle.
* [Soumettre](https://meyssa211.wixsite.com/artmonie/formulaires-de-soumission-et-v%C3%A9rifi) une œuvre par cycle au concours ARTMONIE
 | Enseignants titulairesEnseignants titulairesVote par …La direction/enseignants titulaires | 19 novembre 202122 novembre 202123 novembre 202124-25-26 novembre 2021 |
| Organiser une journée « positif » Créer des annonces accompagnées d’un message positif pour la journée | Direction et enseignants | 1X/mois avec affiche sur babillard |  |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| Stratégies d’intervention et de soutien en matière d’intimidation |
| *L’intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l’intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l’intervention, affirmer clairement que l’intimidation est un comportement inacceptable. L’intervention doit viser l’enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l’empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n’empruntent pas la voie de l’intimidation et se comportent en citoyen responsable. L’annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.* |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l’intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves. |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2022, tous les membres du personnel de l’école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui on subit des actes d’intimidation, pour les témoins des actes d’intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d’intimidation. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| * Programme de soutien disponible si jugez nécessaire compte tenu de la situation et du besoin :
* Soutien aux élèves qui ont subi des actes d’intimidation :
* Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève
* Offrir des sessions d’éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe
* Faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire
* Offrir l’aide ou l’intervention des travailleurs sociaux disponibles
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices
* Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation
* Créer un environnement sécuritaire pour l’élève
* Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire
* Appel à la police, au besoin
* Référer l’élève vers des organismes comme :
	+ [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/)
	+ [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil)
	+ [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/)
	+ [Black Youth Helpline](https://blackyouth.ca/contact-us/)
	+ [+*FORT*](https://centreaxel.com/fr/projects/fort/)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d’intimidation
	+ [Ligne d’écoute d’espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures)](https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/)
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | **Équipe école** | **Au besoin** |
| * Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d’intimidation :
* Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève
* Offrir l’appui des travailleurs sociaux
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices
* Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation
* Créer un environnement sécuritaire pour les élèves
* Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | **Équipe école**  | **Au besoin** |
| * Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d’intimidation :
* Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l’élève
* Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l’éducatrice spécialisée de l’école
* Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes
* Intervention éducative sur l’intimidation (ex. : lire un livre sur l’intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)
* Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas
* Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire
* Suivre les étapes établies dans la pyramide d’intervention de l’école
* Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l’élève
* Intervention des travailleurs sociaux
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l’élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé
* Élaborer un plan d’intervention
* Élaborer [un plan de soutien du comportement](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi/annexe-d-plans-de-soutien-du-comportement-et-soutien-des-comportements-positifs) : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l’élève
* Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s’il y a lieu.
* Entreprendre les démarches selon l’évaluation de l’analyse du VTRA, s’il y a lieu
* Élaborer un Plan de sécurité de l’élève en situation d’urgence, s’il y a lieu.
* Appel à la police, au besoin
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | **Équipe école** | **Au besoin** |
|  Priorité 2 de l’école : D’ici juin 2022, les membres du personnel de l’école modélisera les comportements attendus auprès de tous les élèves. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| * Développer et faire la promotion de l’apprentissage de comportements attendus par l’appui au comportement positif :
* Faire la promotion du code vie de l’école.
* Faire la promotion du code vie de la classe.
* Faire la promotion des preuves de civisme et de respect envers le personnel de l’école ainsi qu’aux autres élèves de l’école.
 | -Annonces à la radio scolaire, création d’affiche ou projection sur le téléviseur de l’école. 1 attente par semaine.-Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe. | **-**Membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école-Enseignants titulaires**-**Membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école | **Octobre à juin 2022** |
| * Établir et adopter le système de renforcement positif à l’échelle de l’école en virtuelle et en présentiel :
* Sélection du système de renforcement positif
* Formation du personnel sur l’utilisation du système.
* Formation/introduction du système aux élèves.
* Utilisation systémique à l’école du système par tous les membres de l’école.
 |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Signalement des actes d’intimidation |
|  |
| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d’intimidation | **Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l’école)** |
| * Pour dénoncer des actes d’intimidation, l’élève est encouragé à:
1. Aller voir un adulte de confiance.
2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :
* Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école.
* Le Forms pour le signalement des incidents de l’école
* Pour signaler des actes d’intimidation, les adultes de l’école doivent:
* Aviser la direction de l’école. Faire rapport à la direction s’il apprend qu’un élève peut s’être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l’école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l’école dès qu’il est raisonnablement possible de le faire.
* Remplir le formulaire : Rapport d’incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I
* Consigner les incidents dans le registre des incidents de l’école
* Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d’incident du conseil](https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login)
* Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s’appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement :[PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](https://files.ontario.ca/workplace_violence_in_school_boards_roadmap_01_fr.pdf)
* Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :

Les membres du personnel :* Respecter le PPIMI de l’école
* Veiller à la sécurité des milieux d’apprentissage des élèves
* Recevoir les confidences des élèves
* Participer au moyen de dénonciation
* Intervenir s’il est témoin d’un « comportement d’élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »
* Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation
* Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.
* Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire
* *Réactions possibles en cas d’intimidation :*
* Nommer le comportement inapproprié;
* Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
* Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
* Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
* Fournir un soutien aux comportements positifs;
* Faire le signalement à la direction de l’école. Informer la direction dès qu’il est raisonnablement possible de le faire;
* Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation;
* Consigner l’incident. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :* Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l’école ainsi qu’aux autres élèves de l’école.
* Respecter le code de conduite de l’école.
* Participer aux activités liées à la prévention de l’intimidation.
* Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.
* Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
* Dénoncer les actes et les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école.
* *Réactions possibles en cas d’intimidation :*

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants : * S’éloigner et aller chercher de l’aide plutôt qu’observer.
* Réaliser le poids du nombre.
* Évaluer les risques.
* Demander calmement de cesser le comportement d’intimidation :
* « laisse donc faire… »;
* Offrir une présence alliée « je / nous ne sommes pas d’accord » « tu peux compter sur nous».
* Signaler les cas d’intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école

Les parents :* Se renseigner sur les sujets suivants : L’intimidation, la discipline progressive, les politiques de l’école en matière d’intimidation
* Consulter le code de conduite de l’école
* Consulter le bulletin d’information de l’école en matière d’intimidation
* Consulter le plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation de l’école (PPIMI)
* Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
* Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
* Se porter bénévole lors de la tenue d’activités de prévention contre l’intimidation au sein de l’école
* Être à l’écoute de son enfant
* Dénoncer les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire
* Participer à la recherche de solutions et à l’élaboration d’un plan d’intervention en cas d’intimidation
* Informer l’école si l’intimidation se poursuit
 | * **Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école.**
* **Le Forms pour le signalement des incidents de l’école**

**Pour les écoles élémentaires:****Suivez les hyperliens suivants pour voir les modèles modifiables:*** [**Billet de signalement simple**](https://csviamonde.sharepoint.com/%3Aw%3A/g/%C3%89coles%20s%C3%A9curitaires%20et%20tol%C3%A9rantes/EVozdCm-VHZPmAtKPtf1OvgBQFxc7OZ9AuQPEeCdff_VjA?e=9sOnBT)
* [**Le billet de signalement ou la fiche signalétique pour les écoles élémentaires:**](https://csviamonde.sharepoint.com/%3Aw%3A/g/%C3%89coles%20s%C3%A9curitaires%20et%20tol%C3%A9rantes/EU-hChCpAflBjU32qKdC8WcBj9YEz3nKFKubXLO65dZ1Cg?e=OhX8yD)
* [**Forms pour le signalement des incidents de l’école à l’élémentaire**](https://forms.office.com/Pages/ShareFormPage.aspx?id=a7XtZ6OM-kyF77_xVMfs1Hej_XfBB9lKv3nN_JmAZZNUMFRWUTYxTk1GRlpFU0JJWlVDN05TWlZEUi4u&sharetoken=2Z9LNIZw5Mb4mhtH03nC)
 |

**Plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation**

**Contexte**

* Un milieu scolaire sécuritaire, inclusif et bienveillant est une condition nécessaire au rendement et au bien-être des élèves. Des recherches concluantes démontrent que, pour réaliser leur plein potentiel, les enfants et les jeunes doivent éprouver un sentiment de sécurité, d’inclusion et d’appartenance à l’école.
* L’intimidation est associée à un éventail de troubles de santé physique et mentale, ainsi qu’à des problèmes d’apprentissage, à des comportements antisociaux et à des problèmes relationnels. Il est préconisé une intervention précoce à la fois pour l’enfant qui subit l’intimidation que l’enfant qui la pratique. Sans soutien, les enfants qui se livrent à l’intimidation semblent apprendre à recourir au pouvoir et l’agression pour dominer les autres.
* Un climat scolaire inclusif fondé sur des relations bienveillantes et respectueuses parmi et entre les élèves, le personnel enseignant, les autres membres du personnel scolaire, les parents et les administratrices et administrateurs est généralement accepté comme étant une condition de soutien nécessaire à l’apprentissage.
* Des leaders engagés et une collaboration permanente à tous les échelons (individu, salle de classe, école, parents, conseil scolaire, communauté) entre toutes les personnes concernées représentent des facteurs clés de la réussite de l’approche globale à l’échelle de l’école.
* L’approche globale à l’échelle de l’école exige la participation de tous les principaux secteurs d’apprentissage, de toutes les années scolaires et de l’ensemble de la collectivité. Tous les aspects de la vie scolaire sont pris en compte, notamment les politiques et les procédures, le curriculum, le climat scolaire, les pratiques d’enseignement et d’évaluation ainsi que les activités parallèles au programme et de leadership.
* L’utilisation des données est également un facteur clé. Les données devraient servir à guider l’élaboration des plans de prévention et d’intervention en matière d’intimidation, y compris la sélection de programmes et de pratiques éclairés par des données probantes.

**Éléments du plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation**

1. **éducation, sensibilisation et communication**

Tous les membres de la communauté, enfants, élèves, membres du personnel, parents, tuteurs et tutrices doivent comprendre que l’intimidation est un véritable fléau et est préjudiciable à l’épanouissement, à l’engagement, au bien-être et à l’apprentissage des élèves.

* + L’intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines.
	+ L’intimidation n’est acceptée ni sur la propriété des écoles, ni lors d’activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toute autre circonstance (p. ex., en ligne) où un acte d’intimidation nuit au climat scolaire.

**Définition**

L’INTIMIDATION 1 :

Aux fins des politiques sur la prévention et l’intervention en matière d’intimidation, les conseils scolaires doivent utiliser la définition de l’*intimidation* suivante du paragraphe 1(1) de la *Loi sur l’éducation*.

« intimidation » Comportement agressif et généralement répété d’un élève envers une autre personne qui, à la fois :

(a) a pour but, ou dont l’élève devrait savoir qu’il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l’école;

(b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l’élève et l’autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l’âge, l’intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l’origine ethnique, l’orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l’identité sexuelle, l’expression de l’identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers.

Intimidation

(1.0.0.1) On entend en outre par comportement, pour l’application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

CYBERINTIMIDATION 2

(1.0.0.2) On entend en outre par intimidation, pour l’application de la définition de « intimidation » au paragraphe (1), l’intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

(a) la création d’une page Web ou d’un blogue dans lequel le créateur usurpe l’identité d’une autre personne;

(b) le fait de faire passer une autre personne comme l’auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;

(c) la communication électronique d’éléments d’information à plus d’une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

**Stratégies d’éducation, de sensibilisation et de communication**

Les stratégies ci-dessous pour assurer l’éducation, la sensibilisation et la communication peuvent être mise en œuvre :

* + Assurer que l’ensemble de la communauté scolaire puisse comprendre et faire la différence entre l’intimidation, l’agression et la taquinerie.
	+ Créer des partenariats au sein de la communauté scolaire et les mettre à contribution pour diffuser les messages de prévention contre l’intimidation.
	+ Recruter plusieurs champions (élèves, membres du personnel, parents, tuteurs ou tutrices) pour soutenir les efforts visant la prévention contre l’intimidation.
	+ Veiller à une intégration continue de la prévention de l’intimidation dans le curriculum de toutes les matières.
	+ Inclure dans la liste des lectures obligatoires des livres sur l'intimidation.
	+ Offrir aux élèves des ressources visant à prévenir l’intimidation et intervenir à cet égard.
	+ Impliquer les parents dans la prévention de l’intimidation et la création d’un climat scolaire positif.
	+ Communiquer et diffuser le code de conduite de l’école et du Conseil ainsi que les procédures relatives aux incidents de discrimination.
	+ Offrir des opportunités de développement professionnel aux membres du personnel en lien avec la prévention et l’intervention en matière d’intimidation.

**Ressources pour l’éducation, la sensibilisation et la communication**

* + Annonce à la radio scolaire pendant la semaine de la prévention à l’intimidation expliquant les services d’aide de l’organisme Jeunesse J’écoute.
	+ Défilé publicitaire sur le téléviseur du foyer de l’école des services d’aide de l’organisme Jeunesse J’écoute
	+ Dépliants disponibles sur le présentoir des organismes disponibles au secrétariat comme l’organisme Jeunesse J’écoute
	+ Affichage sur les babillards dans les couloirs de l’école de l’organisme [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/)
	+ Autres organismes externes à considérer :
		- [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil)
		- [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/)
		- [Black Youth Helpline](https://blackyouth.ca/contact-us/)
		- [+*FORT*](https://centreaxel.com/fr/projects/fort/)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d’intimidation
		- Ligne d’écoute d’espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures)
	+ Ressources d’éducation à l’attention des parents :
		- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L’Autorité canadienne en matière de prévention de l’intimidation](https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents)
		- [L’intimidation : Essayons d’y mettre un termeGuide pour les parents d’élèves de l’élémentaire et du secondaire (gov.on.ca)](http://www.edu.gov.on.ca/eng/multi/french/bullyingfr.pdf)
		- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias (habilomedias.ca)](https://habilomedias.ca/cyberintimidation/ressources-pour-parents)
		- [Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)](http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/safeschools.html#Parents)
		- [L’intimidation : Essayons d’y mettre un terme | Ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/lintimidation-essayons-dy-mettre-un-terme?_ga=2.49559781.2137393900.1626451434-1373935580.1621606802)
	+ Ressources de développement professionnel à l’attention des membres du personnel :
		- Offrir les programmes de perfectionnement professionnel en lien avec la prévention de l’intimidation pour les membres du personnel de l’école :
			* Formation obligatoire du personnel sur la prévention de l’intimidation, l’équité et l’inclusion et les micros agressions à la journée pédagogique du mois de novembre 2021.
			* Révision du guide [: Violence au travail dans les conseils scolaires](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi) : un guide de la loi, élaboré par le ministère du Travail, de la formation et du Développement des compétences (MTFDC).
			* Rappel de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve [ici](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Politiques/4_32_Violence_au_travail_politique.pdf) et la directive administrative 4,32 [ici](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Directives_administratives/4_32_Violence_au_travail_dir_adm.pdf).
		- Formations offertes les services pédagogiques des écoles sécuritaires et bienveillantes :
			* Formation/rédaction du plan de prévention et d’intervention de l’intimidation de l’école avec l’appui du conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
			* Formation sur la gestion de classe par le conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
			* Formation du personnel sur l’appui au comportement positif (ACP) par le conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
			* Formation donnée au personnel scolaire sur la gestion de conflit pacifiques par les pratiques réparatrices offert par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes.
			* Formation sur la méthode « le chemin de la paix » pour la résolution de conflits ponctuels à la récréation et en salle de classe. (Écoles élémentaires)
		- Formation sur les cercles « excentriques » pour favoriser la recherche de solutions communautaire par le conseiller des écoles sécuritaires et tolérantes.
		- Formation donnée au personnel scolaire sur les pratiques des cercles de communication proactifs pour l’établissement de relation harmonieuse et l’instauration d’un climat positif en salle de classe offert par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes.
		- Formation sur l’emploi du registre des incidents de l’école et de la fiche signalétique de l’intimidation par la direction de l’école et/avec l’appui du conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
		- Formation sur la surveillance active dans la cour d’école par le conseiller des écoles sécuritaires et bienveillantes.
1. **Prévention en matière d’intimidation**

La prévention de l’intimidation ne cherche pas uniquement à éliminer l’intimidation mais à promouvoir des relations saines. Les stratégies mises en œuvrent doivent non seulement amener tous les enfants et les élèves à vivre des relations saines, respectueuses, bienveillantes et sécuritaires avec toutes les personnes de leur entourage mais également développer leurs habiletés pour qu’ils puissent :

* + Établir et maintenir de saines relations;
	+ S’abstenir d’intimider les autres;
	+ Réagir efficacement s’ils sont victimes d’intimidation (par exemple, quitter les lieux ou se confier à quelqu’un);

**Stratégies de prévention en matière d’intimidation**

Les stratégies ci-dessous pour assurer la prévention en matière d’intimidation peuvent être mise en œuvre :

* + Faire la promotion du code vie de l’école et des matrices comportementales de façon systémique à l’échelle de l’école.
	+ Développer et faire la promotion de l’inclusion sociale et de l’apprentissage de comportements attendus par l’appui au comportement positif.
	+ Intégrer l’apprentissage des habiletés socioémotionnelles dans les curriculums de la classe.
	+ Intégrer quotidiennement dans l’enseignement et l’apprentissage des stratégies qui soutiennent une bonne santé mentale et le développement des habiletés socioémotionnelles.
	+ Inclure dans la liste des lectures obligatoires des livres sur l'intimidation;
	+ Faire en sorte que la planification des activités de prévention tient compte des plans d’enseignement individualisés des élèves ayant des besoins d’apprentissage particuliers, y compris les adaptations et les modifications apportées.
	+ Accentuer la supervision dans les zones de l’école (la cour de l’école à l’heure du dîner par exemple) où la pratique de l’intimidation est plus évidente.
	+ Établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l’échelle de l’école.
	+ Mettre en œuvre un mécanisme visant consigner les comportements qui nuisent au climat scolaire.

**Ressources pour la prévention en matière d’intimidation**

* + Inscrivez-vous aux TEAMS réserver aux membres du personnel Viamonde : [Les pratiques réparatrices et les cercles de communication](https://teams.microsoft.com/l/team/19%3A90281db3dff54fd5bbcc338fcc2f34c4%40thread.tacv2/conversations?groupId=0d9324c3-8315-4bcc-9bc5-b55a93b302b5&tenantId=67edb56b-8ca3-4cfa-85ef-bff154c7ecd4)
	+ Participation aux concours [ARTMONIE](https://meyssa211.wixsite.com/artmonie) au mois de novembre
	+ Participation aux activités de la semaine de la prévention de l’intimidation du **22 au 26 novembre 2022**
	+ Participer activement aux journées thématiques du Conseil
	+ Développement des habiletés socioémotionnelles
		- [L’apprentissage socioémotionnel - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario (smho-smso.ca)](https://smho-smso.ca/personnel-scolaire/en-savoir-plus/explorez-par-theme/apprentissage-socio-emotionnel/)
	+ Enseignement du programme pour la prévention à l’intimidation en salle de classe : [Enfants Avertis](https://www.kidsintheknow.ca/app/fr/) (Maternelle – secondaire) (p.ex : une leçon par semaine)
	+ Liste de publications pertinentes :
		- [Bullying Resources for Families Booklist (parentbooks.ca)](https://www.parentbooks.ca/secure/Bullying_Resources_for_Kids_%26_Teens.html)
	+ Formation sur la santé mentale et le bien-être
		- [Cours en ligne - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario (smho-smso.ca)](https://smho-smso.ca/personnel-scolaire/en-savoir-plus/cours-de-litteratie-en-sante-mentale-en-ligne/)
		- [Trouver une ressource - Élèves - Santé mentale en milieu scolaire Ontario (smho-smso.ca)](https://smho-smso.ca/blog/online-resources/serie-de-videos-sur-lapprentissage-socioemotionnel/)
		- [Les problèmes d’anxiété en salle de classe - Personnel scolaire - Santé mentale en milieu scolaire Ontario (smho-smso.ca)](https://smho-smso.ca/personnel-scolaire/en-savoir-plus/explorez-par-theme/les-problemes-danxiete-en-salle-de-classe/)
	+ Formation sur la prévention de l’intimidation :
		- Le programme [HIGH FIVE](https://www.highfive.org/bullying)
		- [Le programme Au-delà de la souffrance de la CroixRouge canadienne](https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/educateurs/prevention-de-l-intimidation-et-du-harcelement/programmes-de-prevention-de-l-intimidation-et-du-harcelement)
	+ Formation sur l’inclusion de la communauté LGBTQ2+ par les organismes :
		- [ÉGALE CANADA](https://egale.ca/portfolio/safer-accepting-schools/)
		- AGIS – Interligne
		- COPA
	+ PFLAG
	+ Les ressources disponibles pour le personnel de l’école à consulter pour la prévention de l’intimidation priorisée sont :
		- Programme Enfants Avertis (Maternelle au secondaire) – Accès gratuit pour le personnel du CSViamonde avec la clé d’activation.
		- Programme SNAP (Maternelle à la 3e)
		- EAV – Écoles sécuritaires et bienveillantes
		- Programmes offerts par OPHEA sur la cyberintimidation :
			* [Programme BRANCHÉ](https://carrefourpedagogique.ophea.net/plans-de-lecons/branche) (4-5-6e)
			* [Cyberagents](https://carrefourpedagogique.ophea.net/plans-de-lecons/cyberagents) (7-8e)
			* [TACTIC](file:///D%3A/accompagnatrice-ecole-securitiare-et-tolerante/Administration/PPIMI/Fiches%20d%E2%80%99activit%C3%A9s%20sur%20l%E2%80%99identit%C3%A9%20et%20citoyennet%C3%A9%20num%C3%A9rique) (3e à la 10e année)
			* [Habilos Médias](https://habilomedias.ca/litt%C3%A9ratie-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-num%C3%A9riques)
			* [Agis! Comment avoir une influence positive quand tu es témoin de cyberintimidation (7e à 9e années)](https://impact.mediasmarts.ca/fr/teachers)
			* [PREVNet](https://www.prevnet.ca/fr)
			* [Traçons les limites](https://tracons-les-limites.ca/documents/) (secondaire-relation saine)
1. **Stratégies d’intervention et de soutien**

Pour que les enfants et les élèves puissent réussir à l’école et dans leurs relations avec les pairs, ils doivent avoir été sensibilisés à l’intimidation et acquérir des habiletés socio-affectives.

**Soutien aux élèves qui ont subi des actes d’intimidation :**

* + Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève
	+ Offrir des sessions d’éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe
	+ Faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire
	+ Offrir l’aide ou l’intervention des travailleurs sociaux disponibles
	+ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
	+ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
	+ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices
	+ Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation
	+ Créer un environnement sécuritaire pour l’élève
	+ Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire
	+ Appel à la police, au besoin
	+ Référer l’élève vers des organismes comme :
	+ [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/)
	+ [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil)
	+ [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/)
	+ [Black Youth Helpline](https://blackyouth.ca/contact-us/)
	+ [+*FORT*](https://centreaxel.com/fr/projects/fort/)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d’intimidation

**Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d’intimidation :**

* + Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève
	+ Offrir l’appui des travailleurs sociaux
	+ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
	+ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
	+ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices
	+ Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation
	+ Créer un environnement sécuritaire pour les élèves
	+ Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire

**Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d’intimidation :**

* + Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l’élève
	+ Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l’éducatrice spécialisée de l’école
	+ Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes
	+ Intervention éducative sur l’intimidation (ex. : lire un livre sur l’intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)
	+ Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas
	+ Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire
	+ Suivre les étapes établies dans la pyramide d’intervention de l’école
	+ Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l’élève
	+ Intervention des travailleurs sociaux
	+ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
	+ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
	+ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l’élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé
	+ Élaborer un plan d’intervention
	+ Élaborer [un plan de soutien du comportement](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi/annexe-d-plans-de-soutien-du-comportement-et-soutien-des-comportements-positifs) : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l’élève
	+ Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s’il y a lieu.
	+ Entreprendre les démarches selon l’évaluation de l’analyse du VTRA, s’il y a lieu
	+ Élaborer un Plan de sécurité de l’élève en situation d’urgence, s’il y a lieu.

**Dénonciation des actes d’intimidation**

Les élèves qui ont subi l’intimidation et les témoins d’actes d’intimidation doivent être encouragés à les dénoncer. L’école doit communiquer aux élèves, aux enseignants ainsi qu’aux parents les outils à leur disposition pour dénoncer les actes d’intimidation.

* + Pour dénoncer des actes d’intimidation, l’élève est encouragé à:
		- Aller voir un adulte de confiance.
		- Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :
			* Le billet de signalement ou la fiche signalétique
			* Le Forms pour le signalement des incidents de l’école (pour les écoles secondaires). Si contre, un modèle d’un FORMS modifiable pour les écoles secondaire : <https://bit.ly/3eicuPx>.

Pour modifier ce FORMS :

Suivez le lien : <https://bit.ly/3eicuPx>

Sélectionner l’option « dupliquer » dans le haut à la droite de l’écran.